

PAROISSE SAINT TUGDUAL - DOUARNENEZ

Lettre du Père Stéphane Le Sonn, administrateur de la Paroisse.

Chers amis, bientôt nous reprendrons, doucement et très progressivement, le cours de la vie paroissiale.

Je tiens à vous donner quelques informations que, avec le Père Marius, l'équipe pastorale et les délégués pastoraux, nous essayons d'ajuster le mieux possible. Je ne peux pas répondre à toutes les questions, car, comme vous, on avance au jour le jour. Cependant, au fur et à mesure, des éléments nouveaux arrivent concernant la reprise du culte public dans nos églises et les mesures sanitaires qui entrent désormais en vigueur jusqu'au 2 juin puis, si la 2^{ème} étape de déconfinement est levée, jusqu'au 15 juillet.

Vous avez des questions ? Allez voir la « foire aux questions » sur le site du diocèse. Vous aurez beaucoup de réponses. **Pour la paroisse St Tugdual-Douarnenez, je pense qu'il est nécessaire d'appliquer, dès à présent, les orientations suivantes :**

Les célébrations

Pendant la période qui se prolonge jusqu'au 2 juin, il n'y a pas de messe célébrée en public. Ni en semaine, ni le dimanche. Peut-être pourrons-nous célébrer la Pentecôte dans nos églises ? Dès que possible, vous serez informés. Les prêtres continuent à célébrer la messe chaque jour, sans assemblée. Ils prient pour toutes les intentions qui leur sont confiées et en particulier pour les défunts et leurs familles. Si la deuxième étape de sortie du confinement est levée, nous pourrons célébrer la messe, avec sans doute encore des mesures barrières (masque, distanciation...). Des précisions vous seront données dans les temps.

Des horaires et des lieux pour les messes dominicales : Si la 2^{ème} étape du déconfinement est levée, les messes seront célébrées **dans les grandes églises** de la paroisse à partir du 2 juin. Nous avons fait ce choix car cela permettra plus de « confort » et aussi de mettre en place plus aisément les gestes barrières. Les horaires et lieux pour juin vous parviendront dès que possible.

Les célébrations des **baptêmes et des mariages** sont reportées au-delà du 2 juin, mais sans doute avec des conditions restrictives après cette date. Les familles sont invitées à prendre contact avec la paroisse par téléphone ou par mail. Beaucoup l'ont déjà fait.

Les célébrations des baptêmes d'enfants en âge scolaire ou adolescents, les premières communions, confirmations et profession de foi sont déplacées à l'automne 2020. Dès que possible, les catéchistes et les animateurs de la pastorale des jeunes, proposeront de nouvelles dates pour continuer, entre autres, la préparation aux sacrements, mais peut-être pas avant septembre.

La messe chrismale sera célébrée le **mercredi 27 mai 2020 à 18h30** à la cathédrale Saint-Corentin avec uniquement les 20 Curés du diocèse qui pourront ainsi rapporter les saintes huiles dans les paroisses. La célébration ne sera pas ouverte aux fidèles mais la messe sera retransmise en direct sur le site Internet du diocèse et sur la radio RCF Finistère.

Les rameaux seront bénis dès que nous le pourrons. Avec l'équipe pastorale et les délégués pastoraux nous verrons quel sera le « meilleur » dimanche pour le faire.

La célébration des funérailles

A partir de ce lundi 11 Mai, les célébrations des funérailles sont à nouveau possibles dans les églises de la paroisse mais en appliquant les restrictions : 20 personnes au maximum, gestes barrières, distanciation... Fin mai, un autre point sera fait. Nous rappelons qu'une messe de Requiem sera célébrée dès que possible pour tous les défunts de nos paroisses, décédés durant le confinement. Vous pourrez y inviter parents et amis. Une célébration en mémoire d'un défunt pourra éventuellement être célébrée ultérieurement quand les conditions sanitaires le permettront.

Les pardons dans les chapelles

Après échange avec le Préfet, il paraît pour l'instant difficile d'organiser les pardons cet été dans la mesure où les conditions de promiscuité de ces pardons rendent difficile le respect des mesures barrières. Nous en saurons plus fin mai, lorsque le gouvernement nous communiquera les conditions de rassemblement pour l'été. Les pardons ne peuvent pas avoir lieu pour le moment mais, dès à présent, **je souhaiterai que les chapelles puissent être ouvertes et fleuries le jour prévu du pardon**, pour que tous ceux qui le désirent puissent se rendre en pèlerinage à un moment de la journée.

En principe, les pardons de septembre (et peut-être fin août ?) pourraient avoir lieu si les conditions sanitaires le permettent.

Les concerts et expositions dans les chapelles et églises.

Jusqu'au 15 juillet, ils sont annulés. De même pour les expositions. Après, en fonction des mesures sanitaires et gouvernementales, avec les délégués pour les concerts sur la paroisse, nous verrons si nous les maintenons ou les annulons pour le reste de l'année. Nous faisons preuve aussi d'une certaine solidarité avec tous ceux qui ne peuvent organiser festivals et concerts cette année.

Cet été

Les prêtres qui viennent nous aider habituellement ne seront pas tous présents. Il faudra modifier les horaires des messes en juillet et août en « réduisant » la voilure. A période exceptionnelle, mesure exceptionnelle. Merci déjà pour votre compréhension.

Ouverture des églises

Les églises seront ouvertes à partir du 11 mai. Venez prier le Seigneur !

Les maisons paroissiales

À partir du 2 juin, pas avant, certains accueils paroissiaux pourront ouvrir si les lieux permettent le respect des mesures barrières. Il sera préférable de venir sur rendez-vous. Se renseigner à la paroisse. Dès le 11 mai, les réunions seront autorisées jusqu'à 10 personnes dans des salles adaptées et avec les gestes barrières. Si la salle n'est pas adaptée on se réunit autrement.

Le secrétariat paroissial

Le secrétariat paroissial est en service et Julie collectera les renseignements et informations qui lui parviendront.

Dons et quête.

En lien avec la Conférence des Évêques de France, une plateforme de dons a été mise en place pour permettre le versement de la quête : <https://donner.catholique.fr/quete/~mon-don> (paiement par carte bancaire).

Les quêtes versées par ce biais sont intégralement reversées aux diocèses chargés ensuite de les attribuer à chacune des paroisses concernées.

Il reste également toujours la possibilité de verser votre offrande directement auprès de votre paroisse (par chèque bancaire déposé aux maisons paroissiales...).

Nous profitons également pour rappeler la possibilité de donner au Denier de l'Église, soit par Internet : <https://diocese-quimper.fr/fr/don-en-ligne/soutienpaimtform>, soit par chèque bancaire libellé à l'ordre de l'Association Diocésaine de Quimper et à envoyer à : Évêché de Quimper, 3 rue de Rosmadec, CS 42009, 29018 Quimper Cedex.

A bientôt...

Nous veillons à maintenir le lien pastoral avec les groupes de caté, de jeunes, de catéchumènes, etc. Nous prions pour vous tous, et en particulier pour les plus fragiles et les plus isolés.

Que Notre-Dame, en ce mois de mai, vous accompagne. Merci pour votre bienveillance pour toutes ces décisions. Vous savez bien qu'on fait au mieux...

Douarnenez, le 8 mai 2020

Père Stéphane Le Sonn,
Administrateur de la paroisse